

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Klopfenstein Brogini, Jean Rossiaud, Frédérique Perler, Isabelle Pasquier, Yves de Matteis, Philippe Poget, François Lefort, Mathias Buschbeck, Pierre Eckert, Alessandra Oriolo, Marjorie de Chastonay, Adrienne Sordet, Yvan Rochat, Jocelyne Haller, Pierre Bayenet, Pierre Vanek, Olivier Baud, Jean Batou, Christina Meissner

Date de dépôt : 27 août 2019

Proposition de résolution

Traité de libre-échange avec le Mercosur : Genève doit s'engager pour un référendum (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- les négociations d'un accord de libre-échange à Buenos Aires conclues le 24 août dernier entre les Etats de l'AELE et ceux du Mercosur ;
- les faibles mécanismes de contrôle et de sanctions de cet accord de libre-échange en cas de violation des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale ;
- les garanties lacunaires de protection de l'agriculture locale et de lutte contre la déforestation, notamment dénoncées par les organisations paysannes et environnementales ;

- les incendies ravageurs qui frappent actuellement l'Amazonie, conséquences entre autres de l'intense déforestation soutenue par l'actuel gouvernement brésilien,

demande à l'Assemblée fédérale

de permettre l'organisation d'un référendum facultatif sur le traité de libre-échange avec le Mercosur ;

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

En date du 24 août, la Confédération a annoncé que les Etats de l'AELE et ceux du Mercosur ont conclu en substance les négociations d'un accord de libre-échange à Buenos Aires. Cet accord prévoit la suppression de barrières douanières dans toute une série de domaines, à commencer par le secteur agricole. Avec cet accord, la Suisse garantirait aux pays du Mercosur des contingents agricoles d'exportation supplémentaires par rapport aux engagements suisses dans le cadre de l'OMC. Ces contingents portent par exemple sur 3000 tonnes de viande de bœuf, 1000 tonnes de viande de poulet, les céréales fourragères, certains fruits et légumes, des huiles (soja et arachide), etc.

Ce projet de traité de libre-échange avec le Mercosur contient de très faibles mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de violations des engagements pris par ces Etats en matière sociale et environnementale. Il serait pourtant crucial de faire en sorte que les garanties minimales de protection de l'agriculture locale et de lutte contre la déforestation, notamment, soient assurées. Les organisations paysannes et environnementales s'inquiètent des conséquences très graves que pourrait avoir la mise en œuvre de cet accord sur le respect de ces garanties minimales. Ces inquiétudes entrent en résonance avec les incendies ravageurs qui frappent actuellement l'Amazonie, conséquences entre autres de l'intense déforestation soutenue par l'actuel gouvernement brésilien. Le président Macron a tout récemment fait volte-face et annoncé que la France ne pourrait pas signer le traité négocié en l'état, en dénonçant l'inaction de son homologue brésilien Jair Bolsonaro en matière de climat et de biodiversité.

Pour un accord d'une telle importance, il est fondamental que la population suisse ait la possibilité de s'exprimer dans les urnes. Or, il n'est pas encore acquis que la ratification par l'Assemblée fédérale de cet accord ouvre la voie du référendum facultatif, le Conseil fédéral ayant été très discret à ce sujet pour l'heure.

Par la présente initiative, le Grand Conseil **invite l'Assemblée fédérale à permettre l'organisation d'un référendum facultatif sur le traité de libre-échange avec le Mercosur**. Compte tenu du calendrier annoncé par le Conseil fédéral (signature de l'accord entre fin 2019 et début 2020, procédure

parlementaire en 2020, ratification définitive en 2021), il convient de ne pas perdre de temps avant d'intervenir à Berne.

Au vu de ce qui précède, je vous invite, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente résolution.